

Thomas D'JOURNO
SELARL EKLAR AVOCATS
43/45 Rue Breteuil - 13006 Marseille
Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@eklar.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE**

**D'UN APPARTEMENT au rez-de-chaussée et d'UNE CAVE
dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « Le Gavaudan »,
bâtiment D, sis à MARSEILLE (13004) 3, impasse Bonnardel,
cadastré section 815D n° 11 pour 20 a 58 ca,**

MISE A PRIX : SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €)

VISITE LE JEUDI 23 JANVIER 2025 de 11 h 00 à 12 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 5 FEVRIER 2025 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Salle n°8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

D'après le titre de propriété

Sur la commune de MARSEILLE (13004) dans un ensemble immobilier dénommé « Le Gavaudan » situé 3, impasse Bonnardel, Cadastré section 815D n°11, lieudit 1, impasse Bonnardel, pour 20 a 58 ca,

Cet ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division - règlement de copropriété reçu par Me LACHAMP, Notaire à MARSEILLE le 31 juillet 1956 dont une copie

authentique a été publiée à la conservation des hypothèques de MARSEILLE 1er bureau, le 30 août 1956, volume 2331 numéro 45

Le lot numéro SOIXANTE HUIT (68) :

Une cave située au sous-sol du bâtiment D portant le numéro 10,
Et les 1/3.000ème des parties communes générales,
Et les 1/544ème des parties communes particulières.

Le lot numéro SOIXANTE QUATORZE (74) :

Un appartement sis au rez-de-chaussée du bâtiment D à droite, composé d'un hall, d'une chambre, d'une salle de séjour avec balcon donnant sur l'impasse Bonnardel, une cuisine avec loggia donnant sur la cour, une salle de bains, un WC, et une autre chambre, de type F3, Et les 47/3.000èmes des parties communes générales, Et les 47/544èmes des parties communes particulières.

D'après le procès-verbal de description

Maître Thomas TAGNATI, Commissaire de Justice Associé à Marseille, a établi le 26 mars 2024 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que l'appartement se compose d'une pièce principale, de deux chambres, d'un balcon, d'une cuisine, d'une loggia, d'un WC, et d'une salle de bains.

La cave porte le numéro 1 et est située à gauche en descendant les escaliers.

Les lieux sont vides.

Le syndic de la copropriété est le cabinet CITYA CARTIER.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de 49,78m².

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La Société dénommée **CAISSE D'EPARGNE CEPAC**, Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et L 512-104 du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance, au

capital de 318.296.700 €, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro B 775 559 404, dont le siège social est à MARSEILLE (13006), Place Estrangin Pastré, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège es qualité,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL EKLAR AVOCATS**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.eklar.com> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, 43/45 Rue Breteuil - 13006 Marseille - Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@eklar.com

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 rue Edouard Delanglade 13006 MARSEILLE à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 24 décembre 2024.

Me Thomas D'JOURNO
Avocat